

**D**éclinaison spécifique du programme de recherche **Le droit américain dans la pensée juridique française contemporaine**, ce colloque s'attache à mettre en relief certaines caractéristiques – stables ou non – controversées ou non, de la culture juridique américaine.

En Europe en général et en France en particulier, il est toujours question du « droit américain ». Cette vision holiste est peut-être une facilité intellectuelle puisqu'elle procède souvent d'une réduction courante en Europe du « droit américain » au droit fédéral ou à la jurisprudence de la Cour suprême. Mais alors, est-il possible (et comment) de dégager les éléments *substantiels* et *proprement américains* du droit fédéral et/ou du droit des États? Et, comme par hypothèse le droit change aux États-Unis comme ailleurs, il faut encore voir s'il n'y a pas des objets ou des enjeux sur lesquels un ou des changements juridiques significatifs, voire radicaux, se sont produits aux États-Unis – ou des changements qui sont susceptibles de se produire. Quant à la question de l'enseignement du droit, elle se pose dans de nombreux États européens, et en France en particulier. Dans ces discussions et réflexions, les États-Unis sont souvent mobilisés comme exemple ou comme repoussoir. Or les États-Unis eux-mêmes ont connu et connaissent aujourd'hui des débats sur la formation juridique dispensée par les *Law Schools*, y compris des débats sur la consonance de cette formation avec la pratique du droit.

*Les communications seront présentées en langue anglaise. Toutefois, un service d'interprétation sera assuré pour les échanges entre les intervenants et le public. Dans leur version éditoriale, ces communications seront en langue française. Un dossier documentaire relatif aux débats contemporains sur les Law Schools est disponible à la demande des personnes inscrites au colloque.*

#### ■ ORGANISATION ET DIRECTION SCIENTIFIQUE

| **Pascal MBONGO**, Professeur à l'Université de Poitiers, Directeur du programme de recherche *Le droit américain dans la pensée juridique française contemporaine*  
– **Russell L. WEAVER**, Professor of Law & Distinguished University Scholar, University of Louisville Louis D. Brandeis School of Law (Louisville, Kentucky)

#### ■ RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Faculté de droit et de sciences sociales de Poitiers  
Institut de droit public – M<sup>me</sup> Karine BOUHIER  
43, place Charles De Gaulle – 86000 Poitiers  
05 49 45 47 70 – karine.bouhier@univ-poitiers.fr

#### ■ DROITS D'INSCRIPTION

20 euros. Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de « M. l'Agent comptable de l'Université de Poitiers ». Dispense de droits d'inscription pour les sociétaires de l'Université de Poitiers.

Site internet de valorisation de la recherche : <http://droitamericain.fr/>



# LE DROIT AMÉRICAIN CONTEMPORAIN

*Identité, Mutations et Débats*

Paris, 1<sup>er</sup> juin 2012

École des Mines de Paris – Amphithéâtre Le Chatelier (L 109)  
60, Boulevard Saint-Michel – Paris 5<sup>e</sup>

## 9h30 Ouvertures

- | **M. Joël MONNET**,  
Doyen de la Faculté de droit et de sciences sociales de l'Université de Poitiers
- | **M. François HERVOUËT**,  
Doyen honoraire de la Faculté de droit et de sciences sociales de l'Université de Poitiers – Directeur de l'Institut de droit public
- | **M. Pascal MBONGO**,  
Professeur à la faculté de droit et de sciences sociales de l'Université de Poitiers, Directeur du programme de recherche Le droit américain dans la pensée juridique française contemporaine

## LE DROIT AMÉRICAIN EST-IL DÉFINISSABLE ?

- | **Présidence de M. François HERVOUËT**,  
Doyen honoraire de la Faculté de droit et de sciences sociales de Poitiers, Directeur de l'Institut de droit public
  - **L'identité du droit américain. Une perspective transatlantique**, Russell L. WEAVER,  
Professor of Law & Distinguished University Scholar, University of Louisville Louis D. Brandeis School of Law (Louisville, Kentucky)
  - **Centralité et relativité du Stare decisis: de l'abstraction à la connaissance locale**, Steve FRIEDLAND,  
Professor of Law, Elon University School Law (Greensboro, Caroline du Nord)
  - **Une exception américaine: le jury judiciaire**, Paul SALAMANCA,  
Wyatt, Tarrant and Combs Professor of Law, University of Kentucky (Lexington, Kentucky)

## Discussion – Pause-café

- **Le jury judiciaire. Une Ir/résolution américaine**, Jonathan CARDI,  
Professor of Law, Wake Forest University School of Law (Winston-Salem, Caroline du Nord)
- **La diversité: limites constitutionnelles de l’Affirmative action, limites posées par les États, cadre juridique de la taxinomie ethno-raciale**, Raymond DIAMOND,  
Jules F. and Frances L. Landry Distinguished Professor Law, Louisiana State University (Baton Rouge, Louisiane)

## Discussion – Déjeuner libre

## 14h Reprise des travaux

### LES MUTATIONS DU CHAMP JURIDIQUE AMÉRICAIN

- | **Présidence de Paul MARCUS**,  
Professor of Law, College of William & Mary, Marshall-Wythe School of Law
  - **Les transformations du droit constitutionnel des États-Unis**, John KNECHTLE,  
Professor of Law & Director of International Programs, Florida Coastal School of Law (Jacksonville, Floride)
  - **Le droit constitutionnel des États-Unis: variations et débats contemporains**, William FUNK,  
Robert E. Jones Professor of Law, Lewis & Clark Law School (Portland, Oregon)

## Discussion

- **Les mutations du droit administratif fédéral**, Sidney SHAPIRO,  
University Distinguished Chair in Law, Wake Forest University School of Law (Winston-Salem, Caroline du Nord)
- **Les mutations du droit privé fédéral**, Joan MacLeod HEMINWAY,  
Distinguished Professor of Law, University of Tennessee College of Law (Knoxville, Tennessee)

## Discussion – Pause-café

### L'ENSEIGNEMENT DU DROIT AUX ÉTATS-UNIS AUJOURD'HUI

- | **Présidence de Russell L. WEAVER**,  
Professor of Law & Distinguished University Scholar, University of Louisville Louis D. Brandeis School of Law (Louisville, Kentucky)
  - **Étudier le droit aux États-Unis. Entre vents contraires et effets de la crise financière**, Christina WELLS,  
Enoch H. Crowder Professor of Law, University of Missouri School of Law (Columbia, Missouri)
  - **Enseigner et étudier le droit aux États-Unis: nouveaux paradigmes et nouvelles approches**, Michael B. KELLY,  
Professor of Law, University of San Diego (San Diego, Californie)
  - **Être juriste-universitaire aux États-Unis aujourd'hui**, David PARTLETT,  
Asa Griggs Candler Professor of Law, Emory University School of Law (Atlanta, Georgie)

## Cocktail